



L'Écho  
Laveyronnais

## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 09 Décembre 2019

### **Délibération n°1 : Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du Teil suite au séisme**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Autorise* Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1200€ à la commune du Teil.

*Donne pouvoir* à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Délibération n°2 : Suppression du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Supprime* le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

*Modifie* le tableau des emplois permanents à temps complet en conséquence.

### **Délibération n°3 : Suppression du poste de secrétaire de mairie à temps non complet**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Supprime* le poste de secrétaire de mairie à temps non complet

*Modifie* le tableau des emplois permanents à temps non complet en conséquence.

### **Délibération n°4 : Tableau des effectifs permanents à temps complet**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Approuve* le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité comme suit à compter de ce jour :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur territorial	Rédacteur	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	2
<b>Filière technique</b>		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1
	Agent de maîtrise	2
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1

...../.....

*Dit* que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **Délibération n°5 : Tableau des effectifs permanents à temps non complet**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Approuve* le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité comme suit à compter de ce jour :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b><u>Grades</u></b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service</b>
<b>Filière technique</b> Agent de maîtrise Adjoint technique	Agent de maîtrise Adjoint technique principal 1ère classe Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 29,22 heures 1 à raison de 32,41 heures 1 à raison de 15,75 heures
<b>Filière sociale</b> Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles Maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 28,68 heures
<b>Filière Animation</b> Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation	1 à raison de 26,29 heures

*Dit* que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **Délibération n°6 : Ouvertures dominicales 2020**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Donne* un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2020 à savoir :

- 5 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 pour les commerces de détail non alimentaires,

- 3 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 13, 20 et 27 décembre 2020 pour les commerces de détail alimentaires,

*Précise* que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

*Autorise* Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Délibération n°7 : Approbation du règlement intérieur de la salle polyvalente**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Approuve* les termes du règlement de la salle polyvalente

*Précise* que le règlement ainsi adopté sera transmis à tout locataire

### **Délibération n°8 : Réunions politiques et mise à disposition de salles communales**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Approuve* la mise à disposition, dans le cadre de réunions politiques, des locaux communaux suivants :

*Salle polyvalente*

*Salle Monet*

Selon les modalités suivantes :

- Lorsque la salle est disponible, à raison d'une utilisation gratuite par campagne électorale et par tour,
- Pour toute utilisation supplémentaire, le coût de la location sera de 215 € + 80 € de chauffage (du 15 octobre au 15 avril).

*Salle Renoir*

*Salle Van Gogh*

Selon la modalité suivante :

Nombre d'utilisation illimitée

Gratuité

### **Délibération n°9 : Location salle polyvalente : restitution des arrhes**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Valide* le remboursement de ses arrhes pour location annulée soit la somme de 150 €.

### **Délibération n°10 : Approbation règlement du panneau d'affichage**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Approuve* le règlement du panneau électronique d'affichage, sis Avenue de la Croix des Mailles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

*Précise* que Monsieur le Maire et le service administratif sont chargés chacun, en ce qui les concerne de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°11 : Avenant n°2 – Lot n° 2 DELORME BATTANDIER - Marché extension d'un restaurant et de construction d'un local commercial et d'un logement**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Accepte* l'avenant comprenant une moins-value d'un montant de 1 108,88 € HT,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer cet avenant,

**Délibération n°12 : Avenant n°1 – Lot n° 5 MAZET : carrelage  
faïence - Marché extension d'un restaurant et de construction d'un  
local commercial et d'un logement**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Accepte* l'avenant comprenant une moins-value d'un montant de 486,64 € HT,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer cet avenant,

**Délibération n°13 : Décision modificative n°4**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Approuve* la décision modificative n°4.

**Délibération n°14 : Demande de subvention – Aire multimodale –  
Conseil Régional**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*Accepte* de réaliser et de financer les travaux, dont le montant s'élève à 107 322 € HT, situés à LAVEYRON,

*Sollicite* le soutien financier de la Région, à hauteur de 50 %

*S'engage* à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

Le procès-verbal du conseil municipal et les délibérations sont consultables en mairie.